

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13/11/2018 :

-Procès verbal rédigé par le secrétaire de séance : M. EVEN

-Début de séance : 18h05

Fin de séance : 19h45

- 20 titulaires votants présents.

Ordre du jour : 1) Installation/constitution des commissions  
2) Vote du compte-rendu du 26/06/2018  
3) Convention « orchestre à l'école »  
4) PFR - DBM  
5) Voyages 2019  
6) Affaires financières  
7) Questions diverses

### 1) Installation des commissions : (Confer pièce jointe afférente)

La constitution du CVC sera soumise à une délibération ultérieure. La commission « restauration » sera intégrée au sein du CESC.

### 2) Compte-rendu du conseil d'administration du 26 juin 2018 :

Ledit compte-rendu fut voté à l'unanimité.

### 3) Convention :

Le Chef d'Établissement propose au vote la signature d'une convention avec l'association « Orchestre à l'École » qui finance une partie des instruments de la classe orchestre.

Vote : à l'unanimité.

### 4) DBM :

DBM pour info : voir pièce jointe.

DBM pour vote : voir pièce jointe.

Le montant du fonds de roulement sera de l'ordre de 86 000 euros après prélèvement (énoncé qui fait suite à une question des parents d'élèves). L'adjoint-gestionnaire a ajouté que le fonds de roulement minimum doit correspondre à 30 jours de fonctionnement (environ 30 000 euros). En outre, un représentant de l'équipe pédagogique fit remarquer d'éventuels frais annexes, liés notamment à l'acquisition d'un piano à queue (accordement...). Enfin, les parents d'élèves questionnèrent la légitimité des dépenses de courriers, de photocopies ou de frais de réception, prises sur les fonds de roulement. L'administration fit remarquer que ces prélèvements « sont normaux », au regard de la hausse de certaines dépenses.

-Précision (demandée par les parents d'élèves) : Les projets divers correspondent aux sorties ponctuelles (Meaux, cinéma...), au petit-déjeuner anglais, ou encore à la semaine de l'Italie.

Vote : à l'unanimité.

## 5) Voyages 2019 (année calendaire) :

Liste non exhaustive des voyages prévus cette année civile :

Saint Augustin : Un représentant des équipes pédagogiques pose la question de la part collègue. Elle correspond à la part des accompagnateurs et à une contribution supplémentaire de l'établissement pour ce projet. La direction fit remarquer que le voyage en 4° ne doit pas empêcher l'existence d'autres projets.

Vote : à l'unanimité.

Espagne : La participation des familles a été calculée sur la base de 43 élèves participants. La participation diminuera si le nombre d'élèves augmente.

Vote : à l'unanimité.

Angleterre : La participation des familles a été calculée sur la base de 70 élèves participants.

Incise des parents d'élèves : les élèves qui ne partent pas sont peu nombreux. Leur absence ne correspond pas à des raisons financières.

Vote : à l'unanimité.

Montsauche les Settons : Vote reporté au 6 décembre.

Don du FSE : Voté à l'unanimité.

## 6) Affaires financières :

Vote des différents tarifs appliqués à compter du 01/01/19 (voir pièce jointe) :

- Manuels scolaires/livres CDI : Voté à l'unanimité
- Carnets de correspondance : Voté à l'unanimité
- Dégradations de matériel : Une abstention
- Cartes de cantine : Voté à l'unanimité
- Vaisselle cassée : Voté à l'unanimité
- Scanners à main : Voté à l'unanimité

Pour info au CA (voir pièce jointe) :

- Présentation des tarifs de la demi-pension à compter du 01/01/19
- Dotation TICE 2018 : Acquisition d'une valise de transport et de recharge pour 16 tablettes et une paire d'enceinte pour 4 942,00€.

## 7) Questions diverses :

-Demande concernant un éventuel roulement dans la rédaction du compte rendu du CA : il est convenu que la rédaction du compte rendu se fera alternativement par les parents et les profs.

-Question des parents d'élèves sur l'organisation de la rentrée : Souhait émis d'un retour de la réunion parents-professeurs en 5°, 4° et 3°. L'équipe pédagogique et de direction a rappelé que la priorité réside dans la rencontre des parents de 6°, car en 5° et 4°, il apparaît naturel que les attentes du collège soient comprises et acceptées de tous ; Bien qu'en 3°, cette réunion pourrait remplacer la réunion sur l'orientation. Pour terminer sur cette thématique, les représentants de l'équipe pédagogique firent remarquer le manque d'affluence à ces réunions les années passées.

-L'ENT : Génère des inquiétudes quant à son utilisation (identifiants...).

-Dispositif « Silence on lit » : Manque de communication auprès des parents à la rentrée.

-Poids des cartables : le problème est à présent réglé.

-Forum des métiers : Une participation annuelle risque de faire perdre du sens à cette initiative (problèmes pour trouver des volontaires enclins à présenter leur métier). Surtout si elle ne s'adresse pas exclusivement aux 3<sup>o</sup>.

-Proposition de fête de fin d'année de la part des parents d'élèves ; le CVC apparait légitime pour incarner la dynamique de ce projet. L'association des parents d'élèves est prête à consacrer une partie de leur budget (571 euros) pour épauler cette initiative.

-Quid des prélèvements cantine du 1<sup>er</sup> trimestre : Décalés à novembre/décembre/janvier.

-Journée « Mets tes baskets et bats la maladie » (18 octobre) : remerciements à tous les participants, plus de 8 000 euros furent récoltés à ce jour.

Séance levée à 19h45.

## ANNEXE

---

CA DU 13/11/2018

PFR - DBM

1/ DBM n°3 et 4 présentées au CA pour information :

- Opération n°23 : Sur AP, ajustement de la ligne budgétaire Projets divers (don du FSE pour la sortie à Paris à hauteur de 392,00€)
- Opération n°24 : Sur AP, ouverture de la ligne budgétaire PREST/Projets divers (don du FSE pour achat de livres supplémentaires suite au séjour à Saint-Augustin à hauteur de 182,00€)
- Opération n°25 : Sur AP, ajustement de la ligne budgétaire subvention « Natation 6ème » (+ 2 549,40€)
- Opération n°26 : Sur AP, ouverture de la ligne budgétaire subvention « Collège Nature » (+ 390,00€)
- Opération n°27 : Sur VE, ajustement de la ligne budgétaire subvention « Fonds Sociaux » (+ 550,00€)

2/ DBM N° 5 soumise au CA pour vote :

Répartition de la subvention complémentaire de la dotation globale de fonctionnement d'un montant total de 3 065,00€ :

- Opération n°28 : 1 100,00€ > AP (1 100,00€ pour les contrats)
- Opération n°29 : 1 965,00€ > ALO (1 400,00€ pour les contrats obligatoires et 565,00€ pour le mobilier et le matériel)

Prélèvement sur fonds de roulement de 13 700,00€ :

- Opération n°30 : 1 000,00€ > AP pour les fournitures pédagogiques  
500,00€ > AP pour les photocopies  
5 000,00€ > AP pour les projets divers  
500,00€ > ALO pour les fournitures de bureau  
500,00€ > ALO pour les frais divers  
200,00€ > ALO pour les fournitures de l'infirmerie et les produits pharmaceutiques  
1 000,00€ > ALO pour les photocopies  
1 200,00€ > ALO pour les frais de poste  
1 500,00€ > ALO pour les frais de réception  
500,00€ > ALO pour les frais de téléphone  
1 000,00€ > ALO pour les réparations (collège et véhicule de fonction)  
800,00€ > AP pour le transport d'un piano à queue

## ANNEXE

---

### CA DU 13/11/2018 AFFAIRES FINANCIÈRES

#### Manuel scolaire/livre CDI :

- Pour les pertes (ou dégradations très importantes) : le coût de remplacement est fixé au prix du neuf à compter du 01/01/19
- Pour les dégradations : somme forfaitaire en fonction du coût d'achat du livre neuf (**5,00€** ou **10,00€**) à compter du 01/01/19

#### Carnet de correspondance :

Le coût du rachat du carnet de correspondance est fixé à **9,50€** à compter du 01/01/19

#### Dégradation d'un matériel :

- Matériel EPS : somme forfaitaire de **5,00€** ou **10,00€** en fonction du coût d'achat du matériel à compter du 01/01/19
- Matériel collège (plaque plafond, serrure, groupe sécurité, groom etc.) : somme forfaitaire de **10,00€** à compter du 01/01/19

#### Carte de cantine :

Le coût du rachat de la carte de cantine est fixé à **5,00€** à compter du 01/01/19

#### Vaisselle cassée :

Verre : <b>1,00€</b>	Ramequin rond : <b>1,00€</b>	Ramequin carré : <b>3,00€</b>	Ramequin rectangulaire : <b>3,00€</b>
Bol coupelle : <b>3,00€</b>	Assiette à dessert : <b>3,00€</b>	Assiette plate : <b>4,00€</b>	

La facturation s'effectuera uniquement si le caractère volontaire (ou suite à une attitude inappropriée) est avéré

#### Scanner à main :

En cas de perte ou suite à une détérioration trop importante (rendant le scanner inutilisable), le coût de remplacement est fixé au prix du neuf

## ANNEXE

### Tarifs et forfaits demi-pension (pour information au CA)

1 seul forfait est appliqué pour la demi-pension : un forfait 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

**Nombre de jours** pour l'année 2019 du 7 janvier 2019 au 28 juin 2019 puis du 2 septembre 2019 au 20 décembre 2019 et le **montant** du forfait comme suit :

Au cours du	Nombre total de jours	Montant du forfait
<b>1<sup>er</sup> Trimestre du 07/01/19 au 29/03/19</b>	<b>40j</b>	<b>138,00€</b>
<b>2<sup>ème</sup> Trimestre du 01/04/19 au 28/06/19</b>	<b>41j</b>	<b>141,45€</b>
<b>3<sup>ème</sup> Trimestre du 02/09/19 au 20/12/19</b>	<b>54j</b>	<b>186,20€</b>

Le tarif repas pour les forfaits de demi-pension est proposé à **3,45€** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au lieu de 3,42€ précédemment, soit une augmentation de 0,82% fixée par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

Le tarif repas pour les élèves externes est proposé à **3,99€** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au lieu de 3,96€ précédemment, soit une augmentation de 0,82% fixée par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

### Grille tarifaire appliquée aux commensaux dans les demi-pensions des collèges de Seine-et-Marne, année 2019

CATÉGORIE/INDICE DE RÉMUNÉRATION INM*	TARIF 2019	TARIF 2018
AGENTS EXERÇANT LEURS FONCTIONS AU SEIN DU COLLÈGE (À TITRE PERMANENT OU TEMPORAIRE)		
Indice inférieur ou égal à 364	<b>2,68€</b>	2,66€
Indice entre 365 et 430	<b>4,12€</b>	4,09€
Indice supérieur à 430	<b>5,15€</b>	5,11€
EXTÉRIEURS, INVITÉS		
Toutes situations	<b>9,12€</b>	9,05€

\*Indice nouveau majoré